

Conseil de Communauté

Délibération n°852020

Mardi 28 juillet 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 12/08/2020
Reçu en préfecture le 12/08/2020
Affiché le
ID : 034-243400520-20200728-852020-DE



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Chabrol – Espace Mistral à Boisseron, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 48

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Francine BLANC, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, M. Nouredine BENIATTOU, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, M. Claude CHABERT, Mme Julia PLANE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Paulette GOUGEON représentée par Laurent GRASSET, Mme Catherine MOREL SAVORNIN représentée par Véronique MICHEL, Mme Marie PAPAÏX représentée par Nouria DERDOUR et M. Christophe TRIOL représenté par Isabelle AUTIER.

Secrétaire de séance : M. Loïc FATACCIOLI.

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux articles L1414-2 et L 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes est composée du Président du conseil de communauté, Président de la commission ou son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est proposé que la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes présente les caractéristiques suivantes :

- compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, cette commission serait une commission permanente désignée pour la durée du mandat,
- l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission étant pratiquée sur la même liste, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le titulaire élu de ladite liste.

Monsieur le Président demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Liste 1 proposée par **Monsieur le Président** :

Membres titulaires :

Monsieur Hervé DIEULEFES
Monsieur David COULOMB
Monsieur Fabrice FENOY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Monsieur Pierre GRISELIN

Membres suppléants :

Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur Jérôme BOISSON
Monsieur Michel CRECHET
Monsieur Christophe CALVET
Madame Martine CALBANO

Liste 2 proposée par le groupe « Bien Vivre à Lunel » :

Membres titulaires :

Madame Danielle RAZIGADE
Madame Isabelle AUTIER

Membres suppléants :

Monsieur Cyril BARBATO
Monsieur Christophe TRIOL

Liste 3 proposée par le groupe « Lunel se rassemble » :

Membre titulaire :

Madame Julia PLANE

Membre suppléant :

Monsieur Claude CHABERT

Le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le Président procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 48
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 48
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
-

La liste proposée par le président de la Communauté a recueilli 41 voix,
La liste « Bien Vivre à Lunel » a recueilli 4 voix,
La liste « Lunel se Rassemble » a recueilli 2 voix.

Répartition des sièges à la proportionnelle :

- Liste 1 : 4 sièges,
- Liste 2 : 0 siège,
- Liste 3 : 0 siège.

Répartition des sièges au plus fort reste :

- Liste 1 : 0 siège,
- Liste 2 : 1 siège,
- Liste 3 : 0 siège.

Récapitulatif : La liste 1 obtient 4 sièges,
La liste 2 obtient 1 siège,
La liste 3 obtient 0 siège.

Membres titulaires :

Monsieur Hervé DIEULEFES
Monsieur David COULOMB
Monsieur Fabrice FENOY
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER
Madame Danielle RAZIGADE

Membres suppléants :

Monsieur Denis DEVRIENDT
Monsieur Jérôme BOISSON
Monsieur Michel CRECHET
Monsieur Christophe CALVET
Monsieur Cyril BARBATO

Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID : 034-243400520-20200728-852020-DE

sont déclarés élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres et sont im
leur fonction.

immédiatement installés dans

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



Pierre SOUJOL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID : 034-243400520-20200728-852020-DE